



Place des Dromonts
74110 AVORIAZ

Tél. : 04.50.74.04.53 - Fax : 04.50.74.02.56

E-mail : info@avoriaz-location.com

www.avoriaz.location.com

ASSURANCE ANNULATION

Conditions

Une assurance annulations de 39€ par séjour vous est proposée à la réservation de votre appartement. En cas d'annulation de votre réservation, vous serez remboursé de votre acompte de 50% (hors frais de dossier) selon les conditions ci-dessous :

AVANT VOTRE DEPART, si l'un des évènements suivant survient :

- **Maladie grave ou accident grave** ou encore **décès** atteignant :

Vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré) ;

L'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles ;

- **Décès** d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ;
- **Dommages matériels** important atteignant vos biens propres et nécessitant votre présence ;
- **Licenciement économique** ;
- **Accident ou vol total de votre véhicule** survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu de votre séjour ;
- **L'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée, pour une personne en recherche d'emploi depuis plus d'un an.**

VOUS SEREZ REMBOURSE DE LA TOTALITE DE VOTRE ACOMPTE (hors frais de dossier) **POUR UNE ANNULATION PLUS DE 7 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE**

VOUS SEREZ REMBOURSE DE 50% DE VOTRE ACOMPTE (hors frais de dossier) **POUR UNE ANNULATION MOINS DE 8 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE**

EXCLUSIONS

- Les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs,
- Les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré,
- Le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré,
- L'accident, la maladie ou le décès :

Consécutif à un mauvais état de santé chronique

La dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.

QUE DEVEZ VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Dans les 24h, impérativement avertir l'agence **AVORIAZ LOCATION**, dès que vous avez connaissance d'un évènement empêchant votre départ.
- Fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :

Un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou la maladie,

Une copie du décompte de votre régime maladie,

Un bulletin de décès,

...Tout justificatif de l'évènement.